

MUTUELLE SANTÉ citoyenne

JE VEUX EN SAVOIR PLUS SUR MA MUTUELLE SANTE!





LIRE MON TABLEAU DE GARANTIES



COMPRENDRE LE 100% SANTE



MES DROITS FACE AUX
ASSUREURS

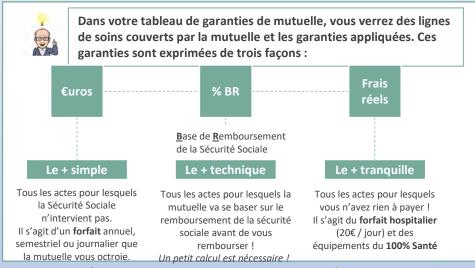






En France, le système de remboursement des soins repose sur une intervention combinée de l'assurance maladie obligatoire et des organismes de complémentaire santé. Ceux-ci se basent donc systématiquement sur le remboursement de l'assurance maladie obligatoire avant de vous rembourser.

LA METHODE



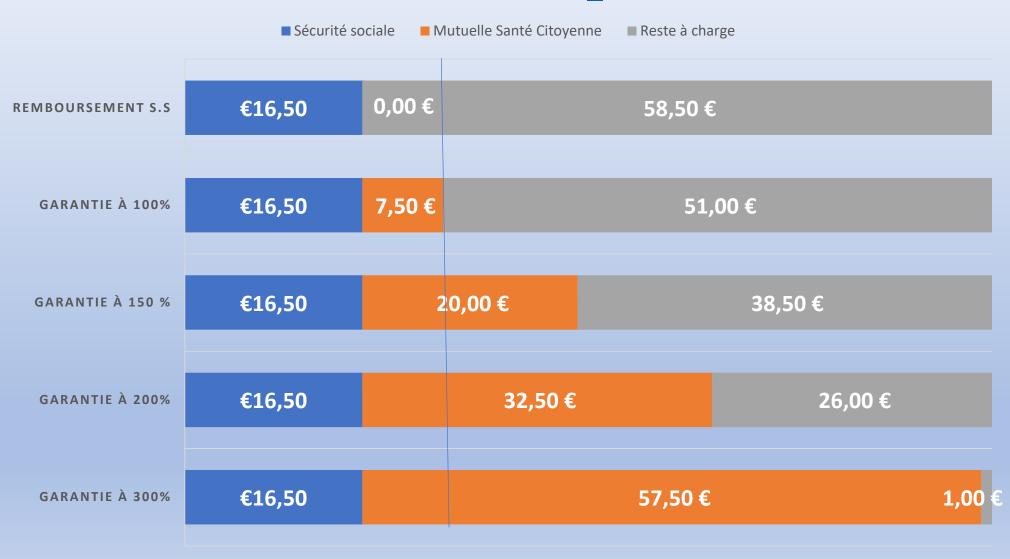
LE POINT D'ATTENTION : LES DEPASSEMENTS D'HONORAIRES!

La base de remboursement de l'assurance maladie est souvent inférieure aux dépenses engagées. C'est notamment le cas lors d'une hospitalisation, pour des prothèses dentaires et les lunettes!

L'EXERCICE

particulière.	Montant facturé	Base de remboursement	Remboursement Assurance Maladie (80% BR)	Assurance Complémentaire (20% + 50%)	Reste à charge
Forfait journalier	20,00 €	0€			
Frais de séjour	30,00 €	30,00€			
Honoraires du chirurgien	000,00 c	400,00 €			
Chambre particulière	70,00 €	0€			
Total	720,00 €	430,00 €			

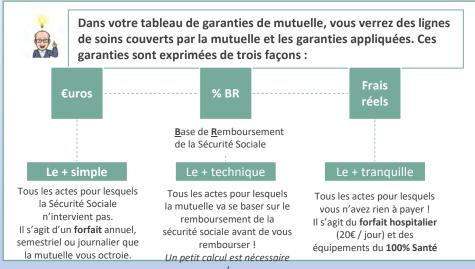
Exemples de remboursement, suivant la formule choisie, pour une consultation de spécialiste à 75 € dont la BR est de 25 €





En France, le système de remboursement des soins repose sur une intervention combinée de l'assurance maladie obligatoire et des organismes de complémentaire santé. Ceux-ci se basent donc systématiquement sur le remboursement de l'assurance maladie obligatoire avant de vous rembourser.

LA METHODE



LE POINT D'ATTENTION: LES DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES!

La base de remboursement de l'assurance maladie est souvent inférieure aux dépenses engagées. C'est notamment le cas lors d'une hospitalisation, pour des prothèses dentaires et les lunettes!

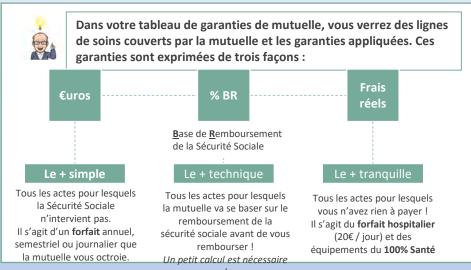
L'EXERCICE

particulière.	Montant facturé	Base de remboursement	Remboursement Assurance Maladie (80% BR)	Assurance Complémentaire (20% + 50%)	Reste à charge
Forfait journalier	20,00 €	0€	0€	20,00 €	0€
Frais de séjour	30,00 €	30,00€			
Honoraires du chirurgien	000,00 c	400,00 €			
Chambre particulière	/ 0.00 t	0€			
Total	720,00 €	430,00 €	0€	20,00 €	0€



En France, le système de remboursement des soins repose sur une intervention combinée de l'assurance maladie obligatoire et des organismes de complémentaire santé. Ceux-ci se basent donc systématiquement sur le remboursement de l'assurance maladie obligatoire avant de vous rembourser.

LA METHODE



LE POINT D'ATTENTION: LES DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES!

La base de remboursement de l'assurance maladie est souvent inférieure aux dépenses engagées. C'est notamment le cas lors d'une hospitalisation, pour des prothèses dentaires et les lunettes!

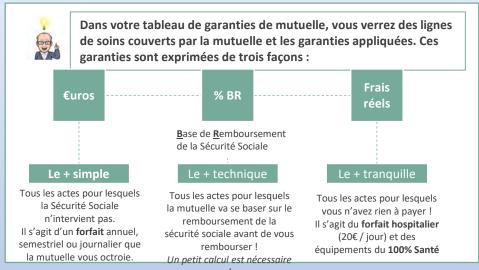
L'EXERCICE

particulière.	Montant facturé	Base de remboursement	Remboursement Assurance Maladie (80% BR)	Assurance Complémentaire (20% + 50%)	Reste à charge
Forfait journalier	20,00 €	0€	0€	20,00 €	0€
Frais de séjour	30,00 €	30,00 €	24,00 €	6,00€	0€
Honoraires du chirurgien	000,00 c	400,00 €			
Chambre particulière	/U.UU €	0€			
Total	720,00 €	430,00 €	0€	20,00 €	0€



En France, le système de remboursement des soins repose sur une intervention combinée de l'assurance maladie obligatoire et des organismes de complémentaire santé. Ceux-ci se basent donc systématiquement sur le remboursement de l'assurance maladie obligatoire avant de vous rembourser.

LA METHODE



LE POINT D'ATTENTION: LES DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES!

La base de remboursement de l'assurance maladie est souvent inférieure aux dépenses engagées. C'est notamment le cas lors d'une hospitalisation, pour des prothèses dentaires et les lunettes!

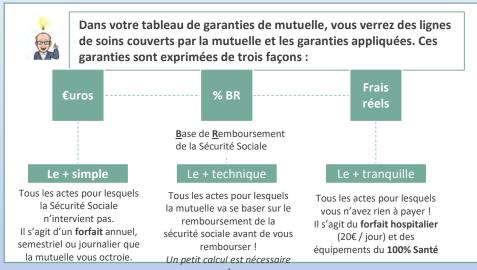
L'EXERCICE

particulière.	Montant facturé	Base de remboursement	Remboursement Assurance Maladie (80% BR)	Assurance Complémentaire (20% + 50%)	Reste à charge
Forfait journalier	20,00 €	0€	0€	20,00 €	0€
Frais de séjour	30,00 €	30,00 €	24,00 €	6,00€	0€
Honoraires du chirurgien	000,00 c	400,00 €	320,00 €	280,00 €	0€
Chambre particulière	/U.UU €	0€			
Total	720,00 €	430,00 €	0€	20,00 €	0€



En France, le système de remboursement des soins repose sur une intervention combinée de l'assurance maladie obligatoire et des organismes de complémentaire santé. Ceux-ci se basent donc systématiquement sur le remboursement de l'assurance maladie obligatoire avant de vous rembourser.

LA METHODE



LE POINT D'ATTENTION: LES DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES!

La base de remboursement de l'assurance maladie est souvent inférieure aux dépenses engagées. C'est notamment le cas lors d'une hospitalisation, pour des prothèses dentaires et les lunettes!

L'EXERCICE

particulière.	Montant facturé	Base de remboursement	Remboursement Assurance Maladie (80% BR)	Assurance Complémentaire (20% + 50%)	Reste à charge
Forfait journalier	20,00 €	0€	0€	20,00 €	0€
Frais de séjour	30,00 €	30,00 €	24,00 €	6,00€	0€
Honoraires du chirurgien	000,00 €	400,00 €	320,00 €	280,00 €	0€
Chambre particulière	1 /U.UU € 1	0€	0€	70,00 €	0€
Total	720,00 €	430,00 €	0€	20,00 €	0€





CE QU'IL FAUT RETENIR

Désormais, il y a un « panier » de prothèses dentaires, lunettes et audioprothèses qui est intégralement remboursé, et un « panier » de confort pour lequel vous aurez sans doute un reste à payer à votre charge.

LE DENTAIRE





Pour les incisives, canines et 1ères prémolaires, les couronnes « blanches » sont intégralement remboursées.

Pour les prémolaires et les molaires, les couronnes « métal » sont intégralement remboursées



Pour toutes les autres prothèses dentaires ou pour les implants, le 100% Santé ne s'appliquent pas et votre reste à charge sera plus conséquent



Depuis 2021, les prothèses amovibles (dentiers) en résine sont intégralement remboursées

LES LUNETTES





Toutes les corrections visuelles sont couvertes et les verres peuvent être amincis, avec anti-reflet et antirayures

17 choix de monture pour les adultes (10 pour les enfants) dont le prix est plafonné à 30€



Les montures de « marque » et les verres de dernière génération ne sont pas inclus dans le 100% Santé

LES AUDIO PROTHESES





Les appareils avec contour d'oreille rechargeables ou à piles sont intégralement remboursés. Ils permettent une gestion du volume et de la direction.



Les appareils mini à piles ne font pas partie du 100% Santé

L'EXERCICE

Tout le monde peut avoir accès au 100% Santé, même ceux qui n'ont pas de mutuelle.

□ VRAI □ FAUX

Certains dentistes, opticiens ou audioprothésistes ont le droit de ne pas faire de devis « 100% Santé ».

□ VRAI □ FAUX

C'est la sécurité sociale qui finance tout.





CE QU'IL FAUT RETENIR

Désormais, il y a un « panier » de prothèses dentaires, lunettes et audioprothèses qui est intégralement remboursé, et un « panier » de confort pour lequel vous aurez sans doute un reste à payer à votre charge.

LE DENTAIRE



OPM 100% SANTÉ

Pour les incisives, canines et 1ères prémolaires, les couronnes « blanches » sont intégralement remboursées.

Pour les prémolaires et les molaires, les couronnes « métal » sont intégralement remboursées



Pour toutes les autres prothèses dentaires ou pour les implants, le 100% Santé ne s'appliquent pas et votre reste à charge sera plus conséquent



Depuis 2021, les prothèses amovibles (dentiers) en résine sont intégralement remboursées

LES LUNETTES





Toutes les corrections visuelles sont couvertes et les verres peuvent être amincis, avec anti-reflet et antirayures

17 choix de monture pour les adultes (10 pour les enfants) dont le prix est plafonné à 30€



Les montures de « marque » et les verres de dernière génération ne sont pas inclus dans le 100% Santé

LES AUDIO PROTHESES





Les appareils avec contour d'oreille rechargeables ou à piles sont intégralement remboursés. Ils permettent une gestion du volume et de la direction.



Les appareils mini à piles ne font pas partie du 100% Santé

L'EXERCICE

Tout le monde peut avoir accès au 100% Santé, même ceux qui n'ont pas de mutuelle.

□ VRAI □ FAUX

Certains dentistes, opticiens ou audioprothésistes ont le droit de ne pas faire de devis « 100% Santé ».

□ VRAI □ FAUX

C'est la sécurité sociale qui finance tout.





CE QU'IL FAUT RETENIR

Désormais, il y a un « panier » de prothèses dentaires, lunettes et audioprothèses qui est intégralement remboursé, et un « panier » de confort pour lequel vous aurez sans doute un reste à payer à votre charge.

LE DENTAIRE





Pour les incisives, canines et 1ères prémolaires, les couronnes « blanches » sont intégralement remboursées.

Pour les prémolaires et les molaires, les couronnes « métal » sont intégralement remboursées



Pour toutes les autres prothèses dentaires ou pour les implants, le 100% Santé ne s'appliquent pas et votre reste à charge sera plus conséquent



Depuis 2021, les prothèses amovibles (dentiers) en résine sont intégralement remboursées

LES LUNETTES





Toutes les corrections visuelles sont couvertes et les verres peuvent être amincis, avec anti-reflet et antirayures

17 choix de monture pour les adultes (10 pour les enfants) dont le prix est plafonné à 30€



Les montures de « marque » et les verres de dernière génération ne sont pas inclus dans le 100% Santé

LES AUDIO PROTHESES





Les appareils avec contour d'oreille rechargeables ou à piles sont intégralement remboursés. Ils permettent une gestion du volume et de la direction.



Les appareils mini à piles ne font pas partie du 100% Santé

L'EXERCICE

Tout le monde peut avoir accès au 100% Santé, même ceux qui n'ont pas de mutuelle.

□ VRAI □ FAUX

Certains dentistes, opticiens ou audioprothésistes ont le droit de ne pas faire de devis « 100% Santé ».

□ VRAI □ FAUX

C'est la sécurité sociale qui finance tout.





CE QU'IL FAUT RETENIR

Désormais, il y a un « panier » de prothèses dentaires, lunettes et audioprothèses qui est intégralement remboursé, et un « panier » de confort pour lequel vous aurez sans doute un reste à payer à votre charge.

LE DENTAIRE



OPM 100% SANTÉ

Pour les incisives, canines et 1ères prémolaires, les couronnes « blanches » sont intégralement remboursées.

Pour les prémolaires et les molaires, les couronnes « métal » sont intégralement remboursées



Pour toutes les autres prothèses dentaires ou pour les implants, le 100% Santé ne s'appliquent pas et votre reste à charge sera plus conséquent



Depuis 2021, les prothèses amovibles (dentiers) en résine sont intégralement remboursées

LES LUNETTES





Toutes les corrections visuelles sont couvertes et les verres peuvent être amincis, avec anti-reflet et antirayures

17 choix de monture pour les adultes (10 pour les enfants) dont le prix est plafonné à 30€



Les montures de « marque » et les verres de dernière génération ne sont pas inclus dans le 100% Santé

LES AUDIO PROTHESES





Les appareils avec contour d'oreille rechargeables ou à piles sont intégralement remboursés. Ils permettent une gestion du volume et de la direction.



Les appareils mini à piles ne font pas partie du 100% Santé

L'EXERCICE

Tout le monde peut avoir accès au 100% Santé, même ceux qui n'ont pas de mutuelle.

□ VRAI □ FAUX

Certains dentistes, opticiens ou audioprothésistes ont le droit de ne pas faire de devis « 100% Santé ».

□ VRAI □ FAUX

C'est la sécurité sociale qui finance tout.





Les tentatives de démarchage par téléphone ou à domicile sont de plus en plus fréquentes. Ne donnez <u>jamais</u> vos identifiants bancaires par téléphone et <u>demandez</u> toujours un temps de réflexion avant de signer un contrat.

MES DROITS FACE AUX ASSUREURS

QUELQUES SITUATIONS FREQUENTES

- · Vente à distance abusive (téléphone, courrier, mail) demandant les identifiants bancaires
- Démarchage à domicile se faisant passer pour l'assureur tenant
- Souscription par erreur d'un 2^e contrat
- Manque d'information et de transparence d'un professionnel (Délai de rétractation)





jours de délai de rétractation après signature du contrat



Envoyer un courrier de rétractation en recommandé avec accusé de réception au siège de l'assureur



Si le délai est dépassé, il faudra prouver l'abus dans la vente du contrat dont voici quelques exemples :

- ☐ Je n'ai pas eu le double du contrat signé
- ☐ Le diagnostic des besoins n'est pas rempli ou est inexistant
- ☐ Je n'ai pas le nom du commercial qui m'a vendu le contrat
- ☐ Je n'ai jamais eu les conditions contractuelles (conditions générales ou notice)
- ☐ Je n'ai pas eu les garanties de mon contrat ou la fiche IPID



Envoyer un courrier de « réclamation » (en utilisant le terme) avec accusé de réception au siège de l'assureur pour demander une solution à l'amiable (résiliation, avantage, changement, ...)



LA RESILIATION A TOUT MOMENT DANS L'ANNEE

Depuis décembre 2020, les contrats auxquels s'applique le droit de résiliation à tout moment sont ceux qui ont au moins un an de souscription (12 mois)

 La résiliation prendra effet 30 jours après la notification par l'assureur tenant de la demande de résiliation (envoyée en recommandé)



Le risque lié au démarchage à domicile ou par téléphone va augmenter car il sera plus facile de faire résilier les contrats. La fédération vous invite et invite tous vos proches à être très prudents!





MES DROITS FACE AUX
ASSUREURS

CE QU'IL FAUT RETENIR

Les tentatives de démarchage par téléphone ou à domicile sont de plus en plus fréquentes. Ne donnez <u>jamais</u> vos identifiants bancaires par téléphone et <u>demandez</u> toujours un temps de réflexion avant de signer un contrat.

QUELQUES SITUATIONS FREQUENTES

- · Vente à distance abusive (téléphone, courrier, mail) demandant les identifiants bancaires
- Démarchage à domicile se faisant passer pour l'assureur tenant
- Souscription par erreur d'un 2^e contrat
- Manque d'information et de transparence d'un professionnel (Délai de rétractation)





jours de délai de rétractation après signature du contrat



Envoyer un courrier de rétractation en recommandé avec accusé de réception au siège de l'assureur



Si le délai est dépassé, il faudra prouver l'abus dans la vente du contrat dont voici quelques exemples :

- ☐ Je n'ai pas eu le double du contrat signé
- ☐ Le diagnostic des besoins n'est pas rempli ou est inexistant
- ☐ Je n'ai pas le nom du commercial qui m'a vendu le contrat
- ☐ Je n'ai jamais eu les conditions contractuelles (conditions générales ou notice)
- ☐ Je n'ai pas eu les garanties de mon contrat ou la fiche IPID



Envoyer un courrier de « réclamation » (en utilisant le terme) avec accusé de réception au siège de l'assureur pour demander une solution à l'amiable (résiliation, avantage, changement, ...)



LA RESILIATION A TOUT MOMENT DANS L'ANNEE

Depuis décembre 2020, les contrats auxquels s'applique le droit de résiliation à tout moment sont ceux **qui ont au moins un an de souscription** (12 mois)

 La résiliation prendra effet 30 jours après la notification par l'assureur tenant de la demande de résiliation (envoyée en recommandé)



Le risque lié au démarchage à domicile ou par téléphone va augmenter car il sera plus facile de faire résilier les contrats. La fédération vous invite et invite tous vos proches à être très prudents!